

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 15/05/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 mai 2025

N°24-2025**Membres en exercice : 9****Présents : 6****Absents : 1****Représentés : 2****Pour : 8****Contre : 0****Abstention : 0**

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le vingt-deux mai à 18 heures,
 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 sous la présidence de M. MORESMAU JP, adjoint au Maire,

Présents : MORESMAU JP, SIEGEL R, GILHET B, THEULE JC, VEDEL P, STEHLE C,
Absent excusé : MINAZZO D procuration à VEDEL P, KROGSDAHL procuration à
 MORESMAU JP.

Absent : NICAISE V.

Secrétaire de séance : GILHET B.

Objet : dépôts d'archives communales aux archives départementales de l'Hérault

Le Code du Patrimoine (article L 212-11 modifié par la [loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 - art. 61](#)) prévoit le
 dépôt aux Archives départementales des archives des communes de moins de 2000 habitants.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide, dans un souci de bonne conservation des documents, le dépôt aux Archives départementales
 de l'Hérault des archives suivantes de la commune :
- Archives centennaires et l'état civil de plus de 120 ans
 - Registres d'état civil cotés E1 à E36 (1793 à 1914)
 - Tables décennales
 - Registres de délibérations communales cotés 1D1 à 1D10 (1791 à 1928)
 - Registre de délibérations du bureau de bienfaisance coté 1Q2 (1875-1921)
 - Autres archives antérieures à 1925 à l'exception des documents cadastraux
- Autorise Madame/Monsieur le Maire à signer le contrat de dépôt des archives communales aux
 Archives départementales de l'Hérault.

Pièce annexe : contrat de dépôt

Acte rendu exécutoire après dépôt
 en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Président de Séance




Le / La secrétaire de séance,

